

L'orientation des jeunes

Déclaration du groupe CFTC

L'actualité de ces derniers mois nous montre que l'orientation telle qu'elle a été pensée n'est pas satisfaisante. Elle est source de stress, elle est inégalitaire, elle sélectionne, elle laisse beaucoup d'insatisfaits sur le bas-côté de la route, elle impose aux jeunes des choix qui sont souvent générés par des aspects contingents qui sont loin d'être anodins (financier, logement, mobilité...). À ces points s'ajoute la gestion des flux d'inscription dans des filières, une soi-disante transparence, qui produit encore beaucoup de mécontentement.

Si le principe de l'accès à la formation pour tous est une évidence, sa pratique nécessite une réflexion de fond, c'est ce que cet avis s'attache à faire.

Comment permettre à chacun de suivre ses aspirations, maîtriser son parcours, être acteur de ses choix d'orientation répondant à son projet professionnel tout en prenant en compte les réalités professionnelles territoriales ?

Les vingt-neuf préconisations contenues dans le projet d'avis sont pour la CFTC des réponses importantes et de bon aloi à ces problématiques. Nous retiendrons plus particulièrement plusieurs points : former les jeunes, dès l'entrée au collège à acquérir la capacité à s'exprimer oralement et d'avoir une estime de soi ; leur donner les clés de décryptage pour leur permettre de faire des choix d'avenir professionnel en limitant au maximum l'impact des déterminismes sociaux et de genre.

Pour choisir il faut connaître. La CFTC approuve la proposition de révision de la nature et des modalités des stages de découverte du monde du travail. Tout au long de ce parcours d'orientation, les jeunes doivent être accompagnés par des personnes ayant reçu une formation pointue et actualisée régulièrement : le nombre de conseillers et de psychologues de l'orientation doit donc être à la hauteur de l'enjeu.

C'est ainsi que les jeunes pourront construire leur projet professionnel, choisir leurs stages de découverte du monde du travail chez un artisan, une entreprise, ou dans le service public, s'engager dans des associations. Ceci ne peut se faire que si ces temps d'interruption à partir de 16 ans entrent dans un processus de reconnaissance et de possibilité de retour à la poursuite des études.

La CFTC approuve les préconisations 20 et 21. Intégrer le lycée dans la vie économique et sociale du territoire, décroïsonner les différentes filières... ; en faire un lieu de rencontre, de

partage et de savoirs en établissant des ponts entre l'École et le monde professionnel par la nomination dans chaque établissement secondaire d'un.e délégué.e. au monde du travail.

La CFTC a voté l'avis